



NUMÉRO	SUJET
18-2022	Programme pour la biodiversité de CHF 250'000 répartis sur 5 ans
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Bruno Dard

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le besoin de reconduire les contrats corridors apporte une occasion de se questionner sur la façon dont sont organisés les différents soutiens de la Région pour la biodiversité. Un programme d'ensemble est proposé.

Contexte / Enjeux

Fin et suite des contrats corridors

Les deux contrats corridors portés par la Région sont terminés (Vesancy-Versoix depuis 2019 et Lac-Pied du Jura depuis 2021). Un bilan auprès des communes a révélé la volonté partagée de poursuivre les programmes.

Le dernier Comité de pilotage, qui a réuni les deux contrats, a été suivi d'un atelier de réflexion sur les suites des contrats et a dessiné des premiers thèmes à traiter. Ces pistes ont été approfondies par la Région de Nyon et le Canton de Vaud. Il apparaît d'ores et déjà que la formule telle qu'utilisée dans les premières phases des contrats ne pourra plus s'appliquer :

- Le soutien financier de la Région de Nyon était assuré par un préavis extra-budgétaire, qui n'est plus souhaité. Un soutien par un DISREN est inenvisageable puisque les contrats corridors concernent 43 communes sur les 47 du district ;
- Par sa nature transfrontalière, le contrat corridor Vesancy-Versoix est également soumis aux contraintes temporelles et politiques françaises, qui ne permettent actuellement pas de redessiner un contrat sous la forme que nous lui connaissons.

Il faut donc trouver une nouvelle formule pour poursuivre le travail, apprécié par les partenaires et communes et nécessaire pour la biodiversité.

Manque de visibilité des programmes existants

Plusieurs programmes menés par la Région de Nyon servent le but commun de préserver la biodiversité : soutien aux réseaux agroécologiques, contrats corridors, action contre la pollution lumineuse, soutien au Bois de Chênes, soutien au parc animalier de la Garenne, travail de coordination avec le Parc naturel du Jura vaudois, et projets spécifiques du Grand Genève (par exemple projet de trame noire contre la pollution lumineuse, projet d'infrastructure écologique).

Les soutiens aux réseaux agroécologiques et les contrats corridors sont souvent confondus au sein des communes et des partenaires (l'annexe 1 synthétise la différence entre ces deux programmes). Cette confusion crée une certaine opacité des actions de la Région, provoquant chez certains

l'impression que le travail est fait à double, chez d'autres qu'il n'est pas fait (manque de visibilité des actions de la Région).

Visibilité du programme de législature 2021-2026

Le Comité de direction a fixé dans son programme de législature l'objectif de préserver la biodiversité. Actuellement, cet objectif est diffus dans les différentes actions menées et citées plus haut, le rendant peu visible auprès des communes et de la population.

Objet de l'action proposée

Pour pallier le manque de visibilité, pour atteindre efficacement l'objectif du programme de législature, et pour assurer la continuité des contrats corridors, il est proposé de créer un programme chapeau en faveur de la biodiversité.

Programme pour la biodiversité

Le programme pour la biodiversité serait composé de projets thématiques portés par la Région de Nyon, de soutiens à des projets existants et d'actions de communication.

Projets thématiques

Les mesures des contrats corridors (tels que la création de plans d'eau pour la reproduction des batraciens, l'élaboration d'un plan de gestion de la Promenthouse, la plantation de chênes, etc.) deviendraient des projets thématiques à part entière. **Un à trois projets** (selon leurs tailles) seraient proposés **par année** aux communes, par l'envoi d'un courrier leur indiquant la nature du projet et son coût. Les communes intéressées participent alors au(x) projet(s) annuel(s), **entièrement piloté(s) et coordonné(s) par la Région de Nyon**. A titre d'exemple, les projets pré-identifiés sont :

- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (projet éligible pour le PECC)
- Renforcer le maillage des milieux humides
- Revitaliser les berges des cours d'eau
- Favoriser les vergers hautes-tiges
- Protéger les arbres remarquables
- Protéger l'avifaune et les chauves-souris

Les projets sont proposés par la Région de Nyon en concertation avec la Division biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement (DGE-Biodiv) de l'Etat de Vaud, en fonction des **soutiens possibles du Canton** (lien avec les programmes de financement fédéraux RPT). Davantage de détails sont fournis dans le chapitre « Financement ».

De concertation avec le Canton, les nouveaux projets pourront être éligibles pour les fiches du **Plan énergie et climat communal** (PECC). Les communes s'inscrivant dans cette démarche mettront leur mandataire accompagnant en contact avec la Région de Nyon dès que possible si elles souhaitent inscrire ces projets dans leur PECC.

Soutiens à des projets existants

Le programme est complémentaire au soutien aux réseaux agroécologiques qui seront toujours appuyés via le DISREN. Les **soutiens en nature** par le travail en commission aux institutions existantes seraient maintenus et **valorisés dans le programme** :

- Participation à la Commission d'accueil et d'information du public du Bois de Chênes
- Participation à des projets spécifiques menés par le Grand Genève
- Participation au groupe de gestion de la Dôle
- Travail de coordination avec le Parc naturel du Jura vaudois

Ces soutiens permettent de travailler en réseau et en partenariat avec les actions existantes. Le fait de les inclure dans le programme commun permet de **montrer leur cohérence** avec le programme et d'assurer que le même travail n'est pas fait deux fois.

Périmètre du programme

Contrairement aux contrats corridors, qui ne concernaient pas l'ensemble du district, le périmètre du programme de biodiversité serait étendu à **l'ensemble des communes membres**.

Les thématiques traitées par le programme seraient **centrées sur la biodiversité** : préservation et restauration des milieux naturels, des espèces (faune et flore) et des corridors. Les thématiques telles que l'énergie, la pollution de l'air ou encore l'agriculture, bien qu'elles aient une relation étroite avec la biodiversité, ne sont pas directement traitées par le programme.

Financement

Les montants nécessaires à la réalisation de ces projets thématiques seront directement inscrits dans le budget de fonctionnement chaque année. Il s'agit de porter cette somme au budget pendant 5 ans.

Cette somme vient donc remplacer les préavis des contrats corridors et permet d'élargir le périmètre d'action à l'ensemble des communes membres de la Région.

Coûts des mesures

Le financement sera assuré par le biais du budget de fonctionnement du dicastère Environnement. Dès 2023, un budget estimé à CHF 50'000 sera à porter au budget sur le compte 830.

Pour comparaison, le tableau ci-dessous expose les dépenses moyennes annuelles brutes (avant réception des financements cantonaux et communaux) des contrats corridors (préavis ad hoc).

Objet	Moyenne des dépenses brutes/an
Contrat corridor Vesancy Versoix	CHF 37'812
Contrat corridor Lac Pied du Jura	CHF 9'901
Total	CHF 47'713

Etant donné que les projets seront proposés pour l'ensemble des communes membres (élargissement du périmètre par rapport aux contrats corridors), ce montant est arrondi à la hausse.

La somme sera allouée au financement des prestataires, études et travaux nécessaires aux projets.

Coût du travail d'accompagnement

Le suivi de ces projets est assuré par la déléguée à l'environnement. Cette charge de travail représente environ 0,4 ETP, assumé par le cahier des charges de la déléguée à l'environnement. Aucun coût en ETP supplémentaire n'est nécessaire pour le programme.

Contributions cantonales

Le Canton, ainsi que les communes, ont contribué au financement des contrats corridors durant toute leur durée. Le Canton a pris entièrement à sa charge un grand nombre de mesures. Le tableau ci-dessous résume les participations cantonales et communales pour les contrats corridors.

	Canton et Confédération	Communes	Région de Nyon
Vesancy-Versoix (2014-2019)	CHF 217'564	CHF 12'788	CHF 12'788
Lac-Pied-du-Jura (2016-2021)	CHF 516'294	CHF 127'620	CHF 127'620

Une évaluation des coûts complémentaires par commune et par projet sera effectuée lors de l'élaboration des projets annuels.

Concernant les contributions cantonales, elles ont été et resteront fonction du programme de financement RPT de la Confédération. Celui-ci sera renouvelé en 2025. Ainsi, les projets proposés par année seront discutés en amont avec la DGE-Biodiv afin d'identifier les contributions cantonales possibles et d'utiliser le programme comme un levier pour obtenir ces financements. À ce stade, un premier travail d'identification a été réalisé et permet de dégager des thématiques sujettes aux subsides. Il est résumé dans le tableau ci-dessous.

Thématiques sujettes à subvention	Montant de subvention possible
Inventaire pour l'avifaune et les chauves-souris	Jusqu'à 100% des coûts, forfait de base de CHF 3000/inventaire
Pose de nichoirs	Jusqu'à 100% des coûts, forfait de base de CHF 65/nichoir à hirondelles, CHF 120/nichoir à martinet
Aménagements nature en sites scolaires	Jusqu'à 50% des coûts, forfaits par type de plantation/aménagement
Recensement des arbres remarquables	Forfait de base de CHF 2000, supplément possible de CHF 50/arbre supplémentaire au-delà de 20 arbres. Montant maximal de CHF 6000
Arrachage et remplacement de lauriers par des haies indigènes	Nouvelle subvention mise en place, une communication sera faite prochainement par la DGE
Inventaires et diagnostic des surfaces vertes communales	Environ 50% des coûts sur une base de CHF 100/ha
Plantations de chênes pour le Grand Capricorne	100% des coûts, pas de plafond
Berges des cours d'eau	Environ 95% des coûts par DGE-Eau, variable en fonction du cours d'eau et de son importance écologique

La Région émettra les demandes de subventions au Canton, qui les versera directement aux communes. Les modalités de financement seront adaptées à chaque projet.

Communes non-membres

Les communes non-membres ne pourront pas bénéficier de ce programme.

Dans de rares cas particuliers, si un projet vient à être bloqué par la non-participation d'une commune non-membre, il sera possible que cette commune participe moyennant une facturation dont le montant sera fixé selon l'appréciation du Comité de direction.

Calendrier

Pour chaque année de mise en œuvre, le schéma calendaire serait le suivant :

Septembre à décembre	Elaboration des/du projet(s) annuel(s) à venir : étude des priorités et des opportunités, demandes de devis pour travaux
Janvier	Proposition des/du projet(s) annuel(s) aux communes
Février à décembre	Réalisation des/du projet(s) annuel(s)
Septembre	Rencontre annuelle autour d'un site pilote

Communication

Pour contrevenir au manque de visibilité souligné par les communes dans les bilans des contrats corridors, ainsi que pour augmenter la compréhension des habitants et leur respect envers les mesures prises pour la biodiversité, des actions de communication seront prévues.

Parmi elles, on identifie déjà :

- Une identification visuelle (tel un macaron ou label vert Région de Nyon) pour identifier :
 - les horticulteurs, pépinières et paysagistes qui ne conseillent et ne plantent pas d'espèces exotiques envahissantes ;
 - les actions ou travaux en faveur de la biodiversité (le macaron serait apposé sur des pancartes postées à proximité directe des mesures).
- Edition de supports à l'attention des communes, selon le même principe que celui utilisé pour *La Nuit est belle* et le volet OFF des Assises européennes de la transition énergétique : nous fournissons des visuels et des textes selon un format simple et appropriable pour être repris dans les journaux communaux ou en affiches. Ces supports permettraient d'expliquer à la population les projets mis en place.
- Une communication régulière auprès des communes sur les travaux mis en œuvre et leurs résultats.
- Rencontre annuelle avec les communes sur le terrain pour expliquer et montrer le projet mis en place, ainsi que discuter des prochains projets (par exemple lors de l'inauguration d'un projet ou de la pose d'un panneau).

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Mise en valeur et en cohérence des soutiens apportés pour la biodiversité. Amélioration de la transparence des projets. Atteinte de l'objectif fixé par le programme de législature.
Bénéfices pour les communes	Amélioration de la compréhension des actions régionales. Bénéficiaire de l'appui de la Région pour porter des projets en faveur de la nature. Bénéficiaire d'outils pour communiquer à ses habitants.
Bénéfices pour les habitants	Bénéficiaire d'un environnement naturel renforcé et préservé. Comprendre les enjeux des projets régionaux.

Conclusion

Le programme de biodiversité s'inscrit dans la continuité des contrats corridors, tout en permettant leur élargissement à l'ensemble des communes-membres, ainsi qu'une meilleure visibilité des actions environnementales.

Il permet également de renforcer le partenariat avec le Canton.

Les communes bénéficieront durablement d'un accompagnement clair et efficace pour leurs mesures de biodiversité.

Annexes

- Document de synthèse : qu'est-ce que l'infrastructure écologique, les contrats corridors et les réseaux agroécologiques ?

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 18-2022 relatif à une demande de crédit pour un programme pour la biodiversité de CHF 250'000 (CHF 50'000 par année sur 5 ans),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 250'000 en faveur du programme pour la biodiversité pour les années 2023-2027, soit CHF 50'000 par an dès 2023.
- d'autoriser le Comité de direction à imputer annuellement le montant de CHF 50'000 sur le compte de fonctionnement 830.3651.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 octobre 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général